

PRESENTATION SUR LE
THEME:
**LES ACTIVITES DE LA
CARTOGRAPHIE CENSITAIRE
EN COURS**
PAR
MADJIGOTO ROBERT
CHEF DE SECTION
CARTOGRAPHIE DU RGPH2
INSEED

INTRODUCTION

- Le recensement général de la population et de l'habitation est une activité très importante dans la vie d'une nation.
- Il permet d'avoir des statistiques fiables pour la planification du développement.
- Selon les recommandations des nations unies, les pays en voie de développement sont tenus de réaliser leur recensement tous les 10 ans.
- Le premier recensement du Tchad a eu lieu en 1993. Le deuxième devrait logiquement l'être en 2003.
- Mais les divers événements qu'a connus le pays et les difficultés de bouclage du budget, ont fait que, ce n'est que maintenant que les activités préparatoires ont commencé.
- Quelle est la place de la cartographie dans un processus de recensement général de la population et de l'habitat ?

LES PHASES DU RGPH

D'un montant de 1 289 450 000 FCFA, la cartographie coûte 13,71% du budget du RGPH 2 qui est 9 400 000 000 F CFA.

- Un recensement, est une opération de dénombrement exhaustif d'une population d'un pays ou d'une région à un instant *t* dans un laps de temps (*généralement 15 jours*). Le recensement se fait en trois phases qui sont :
- La première phase est appelée la phase préparatoire car c'est pendant cette période qu'on élabore les documents techniques et administratifs : le questionnaire ménage, le fichier village/Unité de Base d'Habitation (UBH) et le budget. C'est durant cette phase que sont menés la cartographie censitaire et le recensement pilote qui permettent pour la première de définir le besoin humain, matériel et financier et pour le second de tester les documents et méthodologie élaborés.

LES PHASES DU RGPH (suite)

- La seconde phase : C'est la période de dénombrement.
- La troisième phase : elle est aussi appelée la phase post-dénombrement. Elle correspond au traitement des données, à la production des résultats, l'analyse, l'évaluation et la dissémination.
- **OBJECTIFS DE LA CARTOGRAPHIE**
- Assurer une complétude de la couverture avec une organisation rationnelle de la collecte. Pour ce faire, chaque site habité du territoire appartiendra à une unité aréolaire et à une seule. Partant, la cartographie définira les Zones de Dénombrement (ZD), les Zones de Contrôle (ZC) et les Zones de Supervision (ZS). Elle déterminera les moyens en personnel, matériel et logistique nécessaires pour la conduite de l'opération au niveau de chaque circonscription administrative.

OBJECTIFS DE LA CARTOGRAPHIE (SUITE)

- Permettre la constitution d'une base de sondage aréolaire pour la réalisation des enquêtes futures à mener dans le pays.
- Permettre par la collecte et l'exploitation d'informations spécifiques sur les villages, la constitution d'un fichier national des villages. Cette base des données géo-référencées serait un précieux outil dans :
 - l'analyse de la situation détaillée la plus fine géographiquement ;
 - la prise de décision dans le cadre de la Stratégie Nationale, pour la croissance économique et la Réduction de la Pauvreté (SNRP) ;
 - l'orientation des actions allant dans le cadre de la politique de décentralisation.

OBJECTIFS DE LA CARTOGRAPHIE (SUITE)

- Permettre la préparation des fonds des cartes thématiques et d'atlas de population et assurer une plus large diffusion ou dissémination des résultats du RGPH 2.
- **STRATÉGIE, MÉTHODOLOGIE ET ORGANISATION**
- La réussite du recensement dépend également de la réalisation d'une bonne cartographie, à cet effet l'implication des autorités du pays dans le processus est très importante. Le ministère de l'Intérieur joue un rôle très important dans l'exécution de la cartographie. La réussite de cette cartographie dépend:
 - d'une grande sensibilisation à travers le pays ;
 - d'une ressource humaine de qualité ;
 - de moyens logistiques importants ;
 - de matériels de travail plus performants.

Ressources matériels disponibles

- 13 ordinateurs de bureau
- 9 ordinateurs portables
- 4 traceurs A0
- 2 imprimantes HP couleur
- 1 imprimantes laser noir-blanc
- 2 tireuses de plan
- 1 scanner A0

Méthodologie

- Chaque Agent étant maître de sa zone balaie son canton au fur et à mesure en faisant le découpage des zones de dénombrement en tenant compte des estimations relatives à ces zones de dénombrement. Eu égard à leur taille, trois types de zones de dénombrement seront constitués :
 - zone de dénombrement urbain avec taille comprise entre 1000 et 1200;
 - zone de dénombrement rural avec taille comprise entre 800 et 1000 (cas de zone à forte concentration);
 - zone de dénombrement rural avec taille comprise entre 500 et 800 (cas de zone à moyenne concentration);
- Ce découpage sera effectué par le chef d'équipe avec l'assistance de l'Agent Cartographe;

Organisation

- La cartographie est une grande opération qu'organise l'INSEED à travers la Section Cartographie.
- 120 Agents cartographes,
- 40 Chefs d'équipes,
- 7 Chefs de groupe,
- 14 Agents de digitalisation,
- 6 Agents de dessin,
- 4 agents de reproduction et
- 6 archivistes ont été recrutés.

Au total 190 Agents sont mobilisés, dans la réalisation de ce travail. Une équipe est composée de quatre personnes dont un chef d'équipe qui coordonne les activités de son équipe. Dix équipes supplémentaires seront constituées pour espérer tenir le délai.

PROCESSUS DE MISE A JOUR DE LA CARTOGRAPHIE POUR LE RGPH2

- **Positionnement**
 - On prend toujours les coordonnées des centres de localité
 - On prend aussi les coordonnées de toutes les infrastructures socio-éducatives et sanitaires, les pistes inexistantes sur les cartes etc.
- **Estimation de la population**
 - Elle a pour but de définir les zones de dénombrement, sinon de taille égales, du moins représentant un volume de travail identique en temps pour chaque agent recenseur, en tenant compte du nombre d'habitants probable (Mais aussi des difficultés de circulation, de l'étendue etc...)
 - On fera donc, en plus du positionnement des localités, un sondage partiel sur un certain nombre d'habitations afin de déterminer la totalité approchée de la population, chiffre nécessaire pour tracer les limites des ZD.
 - Pour l'estimation de la population, il doit procéder comme suit :
 - Exploiter toutes sources des données sur l'effectif de la population disponibles (enquête récente, recensement, monographie des villages) ;

PROCESSUS DE MISE A JOUR DE LA CARTOGRAPHIE POUR LE RGPH2 (suite)

- L'estimation peut être effectuée par sondage à 1/10 en milieu rural et 1/5 dans les centres urbains.
- Toutefois, pour que l'échantillon soit représentatif, il doit comporter un minimum de 10 unités d'habitation (UH).
- Quand le pas est inférieur ou égal à 3, un comptage systématique se justifierait. Pour les très faibles localités c'est à dire comptant moins de 30 UH on procédera à un comptage systématique de toute la population.
- Pour les localités dont la taille dépasse celle d'une ZD, établir le croquis. Pour cela, faire le contour de la localité/village à l'aide du GPS en relevant les coordonnées des points de changement de direction
- Tracer les principales voies traversant la localité/village et représenter les principaux repères (école, centre de santé, cimetière, église, mosquée, maison d'un notable, bâtiment administratif, borne fontaine, puits etc...). Estimer l'effectif de population pour chaque îlot (bloc).

Découpage censitaire

Découpage des Zones de Dénombrement (ZD)

- Il sera effectué par le chef d'équipe assisté par les agents cartographes sur le terrain. Les principes à respecter sont les suivants :
 - une ZD doit appartenir entièrement à un seul canton c'est-à-dire ne peut être à cheval sur deux cantons. Chaque portion du territoire du canton doit appartenir à une et une seule ZD d'où la nécessité d'avoir les limites administrative.
 - une ZD doit contenir un seul et même type de population : population urbaine soit population rurale sédentaire ou nomade.
 - la taille moyenne de la ZD sera de 1000 à 1200 habitants en milieu urbain, de 800 à 1000 en milieu rural aggloméré et de 500 à 800 en milieu rural à habitations dispersées (de faible concentration).
 - Pour ce découpage, ne pas perdre de vue que l'important est l'équité dans la charge de travail des différents agents recenseurs c'est-à-dire qu'il sera tenu compte outre l'effectif de la population, les distances entre les unités d'habitation, les difficultés du relief (voies d'accès), etc.

Découpage des Zones de Dénombrement (ZD) (suite)

- les limites des ZD doivent être très apparentes et facilement identifiables sur le terrain ;
- faire en sorte que l'agent recenseur n'ait pas à traverser une ZD pour aller d'un point à un autre de sa ZD ;
- les localités d'une ZD doivent être reliées par au moins une voie de communication.
- les codes des ZD seront séquentiels au niveau de l'assiette de découpage (canton en milieu rural, quartier en milieu urbain) et suivant un ordre établi.
- la numération des ZD doit se faire suivant un rattachement géographique pour éviter de tirer les mêmes secteurs au cas de tirage d'échantillon. Soit du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest.

Découpage des Zones de Dénombrement (ZD) (suite)

- Si la dernière ZD n'est pas à la taille des autres il faut faire une redistribution de telle sorte à obtenir une moyenne équilibrée dans la ZD.
- **c) Codification**
- La codification des localités est numérique. Il s'agit d'un code articulé. Cependant, il faut distinguer celle des centres ruraux et celle des centres urbains.
- **1- La codification en milieu rural et ville (autre que N'Djaména)**
- Il s'agit de 13 digits dont :
 - 2 pour le Gouvernement
 - 2 pour la Préfecture ;
 - 2 pour la Sous-Préfecture ;
 - 2 pour le Canton/ville (autre que N'Djaména) ;
 - 3 pour le village/quartier pour ville (autre que N'Djaména) ;
 - Et 2 pour les Unités de Base d'Habitation /ilot pour les villes (autre que N'Djaména).

La codification de la ville de N'Djaména

- Il y a aussi 13 digits dont :
- 2 pour la Ville
- 2 pour l'Arrondissement ;
- 2 pour le Quartier ;
- 2 pour le carré ;
- 3 pour les îlots/UBH ;
- 2 sans objet (vide).

Les codes

- Code des Régions, Départements et Sous-préfectures/Quartiers

- Les codes des Régions, des Département et des Sous-préfectures/Quartier (Ville de N'Djaména) sont fournis au bureau, c'est ceux officiels.

- Code des Canton/Carré

- Pour les Cantons et les Carrés pour la ville de N'Djaména, se feront de la manière suivante :
- 01 à 09 pour les cantons urbains ;
- 10 à 98 pour les cantons ruraux.

Les codes (suite)

- **Code des villages/quartiers ou Ilot**
- Pour les villages/quartiers dans un canton rural ou urbain, ou encore Ilot pour la ville de N'Djaména, la codification doit être séquentielle, le code 001 revient au village chef-lieu de canton et le reste 002, 003, etc... suivent dans l'ordre alphabétique des noms des villages/quartier ou carré.
- **- Code de UBH**
- Pour les UBH le code 00 revient à l'UBH qui représente le village administratif. Le reste suit séquentiellement suivant l'ordre alphabétique des noms des autres UBH.

